Image not found or type unknown

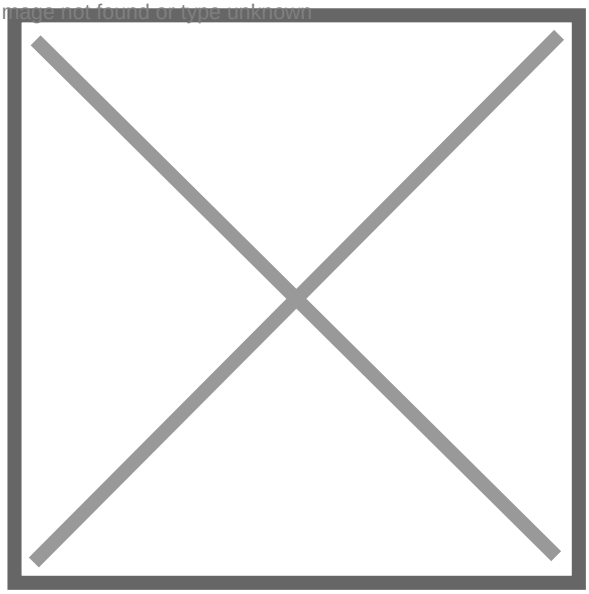

Fiscalité, bien immobilier transmis par succession en cours

Par **ecorezo**, le **01/02/2009** à **06:19**

Ma mère, décédée le 21 novembre 2008, a laissé un testament qui a été approuvé et accepté par mon frère et moi, seuls héritiers. La succession n'est pas encore totalement réglée. Selon une attestation que j'ai obtenue du Notaire des appartements m'ont été légués (sous "réserve de l'établissement des actes translatifs de propriété") Grâce à cette attestation j'ai pu obtenir - en tant que propriétaire résidente - des aides de l'OPAH dès à présent pour y réaliser des travaux.
Question : devrai-je attendre le règlement définitif de la succession pour y faire réaliser ces travaux, ou puis-je le faire dès à présent, étant entendu que je souhaite obtenir des déductions fiscales, sur les frais engagés, factures à l'appui ? Mes dépenses seront elles prises en compte par les impôts 2009 ?

Je dois ajouter que je vis en Corse où il n'y a pas de droits de succession appliqués sur les biens immobiliers. Je ne parle donc que de l'impôt sur le revenu.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés